

De : ASLJOIEDEVIVRE <asl.joiedevivre@orange.fr>

Envoyé : dimanche 23 novembre 2025 20:05

À :

[REDACTED]

Objet : Fwd: RE: Débroussaillement et tailles des arbustes de l'ilot

Copie : MM. Les membres du syndic de l'ASL. La joie de vivre . [REDACTED]

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons que, conformément au § B de l'avenant signé à la convention de servitude de passage et réseaux du 4 février 2008. <https://asl-jdv.fr/images/pdf/5 - Avenant convention - 24042015.pdf>, les noms sont masqués pour respecter le RGPD.

Nous avons constaté qu'en 2025 l'ilot, situé entre vos propriétés et le muret bordant le Bd La Joie de Vivre, n'avait pas été traité.

Vous devez donc entretenir le terrain en procédant à son débroussaillement conformément aux Obligations légales de Débroussaillement imposées par la préfecture du VAR. Ces travaux règlementaires sont à réaliser chaque année avant fin juin. Par mesure de sécurité incendie, ils sont à faire encore cette année 2025 et sans attendre de rappel de l'ASL pour les années à venir.

Nous vous demandons expressément de débroussailler au sol et de tailler les arbustes afin que ceux-ci ne gênent pas par leur hauteur la vue des voisins située de l'autre côté du boulevard de la joie de vivre

Nous vous avons déjà rappelé vos obligations en juillet 2019 et juillet 2022

Bien cordialement.

Pour l'ASL la joie de vivre le Président. Alain Martin

De : [REDACTED]>

Envoyé : dimanche 23 novembre 2025 21:13

À : ASLJOIEDEVIVRE <asl.joiedevivre@orange.fr>

Cc :

[REDACTED]

[REDACTED]

Objet : Re: Débroussaillage et tailles des arbustes de l'îlot

Je suis désolé de vous contre dire

Nous Ne vous voyons jamais pour en discuter

Nous avons une sonnette !

A l'aplomb de ma parcelle le terrain est entretenu trois fois par an

On peut même considérer que c'est un espace paysager ce qui m'occasionne des frais sans contre partie

Le parc Olbius n'est pas mieux entretenu

La taille est raisonnée ,l'arrosage économique, aucun haut sujet ne gêne la vue ,le volume végétal contribue à réduire les températures et produit de l'oxygène en absorbant le co2

J'aimerais que vous rappeliez à tous vos membres que les crottes de chien ne sont pas les bienvenues

Dans ces conditions je ne vois pas quoi faire de plus d'autant que mon paysagiste ne voit pas de risque particulier d'incendie

Maintenant si vous voulez tout détruire et y laisser un désert de pierres et laisser l'érosion se faire ... dites le vraiment au lieu de couper des arbres comme des eucalyptus

Salutations

De : [REDACTED] >

Envoyé : lundi 24 novembre 2025 10:23

À : ASLJOIEDEVIVRE <asl.joiedevivre@orange.fr>

Cc : [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Objet : Re: Débroussaillage et tailles des arbustes de l'îlot

Madame, Monsieur,

Je suis très surprise de recevoir votre courrier relatif à l'entretien de l'îlot situé entre nos propriétés et le boulevard de la Joie de Vivre.

Contrairement à ce que vous indiquez, l'entretien a été parfaitement réalisé, comme il l'est chaque année. Je peux en justifier à tout moment par les passages de ma paysagiste, dûment rémunérée via le dispositif CESU, et intervenue à plusieurs reprises au cours de l'année.

Le terrain a été entretenu en temps et en heure, tant par mes voisins que par moi-même.

À ce titre, je vous demande donc de bien vouloir vérifier vos informations, car l'affirmation selon laquelle le terrain n'aurait pas été traité est totalement infondée.

Je souhaite également exprimer ma profonde lassitude quant au climat ambiant dans le quartier depuis plusieurs années. Nous constatons, mes voisins et moi, une succession d'attitudes et de remarques à notre encontre, qui créent une ambiance difficilement vivable : observations répétées, critiques injustifiées, réactions disproportionnées pour des situations anodines (stationnement ponctuel de visiteurs, sortie des poubelles, promenade d'un chien, etc.).

Ce ressenti n'est malheureusement pas nouveau, et ce courrier s'inscrit clairement dans cette dynamique.

Je tiens à rappeler que nous sommes des voisins respectueux, discrets, ne causant aucun trouble, et veillant strictement au respect des règles de vie collective. Il est donc particulièrement regrettable de subir régulièrement des reproches infondés.

Cette situation ne peut plus perdurer.

Je vous remercie donc :

1. de rectifier votre courrier, puisqu'il repose sur une information erronée,
2. de mettre fin aux sollicitations injustifiées et aux notifications accusatoires qui nous visent régulièrement depuis plusieurs années.

S'il devait y avoir une contestation persistante de faits pourtant vérifiables, je me verrais dans l'obligation d'en informer mon conseil, qui dispose déjà de l'ensemble des justificatifs nécessaires. Ce n'est évidemment pas la voie que je souhaite emprunter, mais je n'accepterai plus de subir des accusations infondées.

Je vous remercie de bien vouloir répondre à ce courrier, ainsi qu'à mes voisins également concernés.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

[REDACTED]

[REDACTED]

De : ASLJOIEDEVIVRE <asl.joiedevivre@orange.fr>

Envoyé : mardi 02 décembre 2025 07:58

[REDACTED]

Objet : Re: Débroussaillement et tailles des arbustes de l'ilot

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu les réponses de Mme [REDACTED] et M [REDACTED] à notre courriel du 23 novembre relatif au débroussaillement et tailles des arbustes de l'ilot de verdure.

Vos photos transmises et d'autres prises par nos soins (voir P.J.) montrent :

- une vision de l'ilot bien entretenu à partir de la vue de vos propriétés.*
- une vision de l'ensemble de l'ilot tout autre. Il n'est pas entretenu, les arbustes poussent et s'entremêlent les uns aux autres, des pins d'Alep ont pris racine et se développent, des genets et autres plantes envahissantes gagnent du terrain. Il y a un risque que cet espace constitue avec les herbes montantes le long de la clôture, des bombes à retardement en période de chaleur ; la moindre étincelle ou mégot pourrait déclencher un incendie dommageable pour la communauté. Les voitures stationnées sur le parking seraient gravement abimées.*

Vous donnez l'avis de vos paysagistes. Est-ce qu'il s'agit d'une observation faite seulement à partir de vos propriétés ?

Le paysagiste qui entretient notre lotissement depuis des années, et qui connaît bien l'ensemble de nos espaces verts, a une tout autre vision. Il estime qu'il faut une journée de travail pour deux ouvriers pour remettre en état l'îlot et qu'il soit conforme aux Obligations Légales de Débroussaillage réglementaires.

Tailles de mise en forme des végétaux d'agrément, débroussaillage, arrachage des pousses de pin d'Alep et genets, évacuation des déchets.

Quant aux autres différends que vous décrivez, les colotis, vos voisins immédiats, indiquent qu'il s'agit du passé.

Nous ne voyons pas à ce stade la nécessité d'informer nos conseils comme cela est écrit.

Nous pensons qu'une rencontre entre nous, à laquelle pourront participer nos colotis voisins immédiats et, si vous le souhaitez, vos paysagistes, serait adaptée.

Une telle rencontre pourra éclairer l'entretien nécessaire qui a été défini avec les anciens propriétaires, les deux frères Ménard, en 2008, puis 2015.

Nous restons à votre écoute.

Pour l'ASL La joie de vivre Le Pdt A. Martin